

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2025	et clos le	31/03/2026	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Installation électrique		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	483 499	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Ebp
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
						à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires		Remboursements			
				Indemnités forfaitaires		Remboursements			
DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %			
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice							
		MVLt réalisée au cours de l'exercice							
		MVLt restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618													
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐					
								Exercice N clos le 31/03/2026					
								Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC							
		Frais de développement		CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	11 877	AG	11 877		0				
		Fonds commercial (1)		AH		AI							
		autres immos incorporelles		AJ		AK							
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO							
		Constructions		AP		AQ							
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	47 094	AS	27 798		19 295				
		Autres immos corporelles		AT	316 501	AU	163 577		152 924				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS		CT							
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV							
		Créances rattachées à participations		BB		BC							
		Autres titres immobilisés		BD		BE							
Prêts		BF	53 300	BG			53 300						
Autres immobilisations financières		BH	15 000	BI			15 000						
Total (II)		BJ	443 772	BK	203 253		240 519						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM							
		En cours de production de biens		BN		BO							
		En cours de production de services		BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS							
		Marchandises		BT		BU							
	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW								
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		BX	2 320 428	BY		2 320 428					
		Autres créances (3)		BZ	332 187	CA		332 187					
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC							
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE							
Disponibilités		CF	186 443	CG		186 443							
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	20 829	CI		20 829						
	Total (III)		CJ	2 859 887	CK		2 859 887						
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW										
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM										
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN										
	Total général (I à VI)		CO	3 303 659	1A	203 253		3 100 406					
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	15 000	(3) à + d'1 an	CR	0					
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances							

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 6K-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006518				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		150 000)	DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG	20 895
	Report à nouveau			DH	39 338
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	370 798
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)			DL	596 031
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	27 270
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 307 301
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 133 689
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Instrument financier à terme			D1	
	Autres dettes			EA	3 296
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	32 819
	TOTAL (IV)			EC	2 504 375
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 100 406	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 477 105
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

5. IMMOBILISATIONS

DCFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	11 877	KE		KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3		KS	42 591	KT		KU	4 503
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	95 071	KW		KX		0		
		Matériel de transport								KY	112 403	KZ		LA		82 262		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	25 433	LC		LD		1 332		
		Emballages récupérables et divers								LE		LF		LG		0		
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	275 498	LO		LP		88 097		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	67 700	1U		1V	23 000		
	TOTAL IV									LQ	67 700	LR		LS	23 000			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	355 075	ØH		ØJ		111 097		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	11 877	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	47 094	ML	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	95 071	MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	194 665	MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	26 765	MU		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG		NH	363 595	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										12		2E	22 400	2F	68 300	2G	
	TOTAL IV									I3		NJ	22 400	NK	68 300	2H		
Total général (I + II + III + IV)										14		ØK	22 400	ØL	443 772	ØM		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP n° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EM-TECHNOLOGIES						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/03/2026							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DCFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6K-TECHNOLOGIES</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE	11 877	PF	0	PG		PH	11 877		
TOTAL I						RK	11 877	RM	0	RN		RO	11 877		
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	21 428	QA	6 370	QB		QC	27 798		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	29 290	QE	9 554	QF		QG	38 844		
	Matériel de transport					QH	78 468	QI	22 474	QJ		QK	100 942		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	20 222	QM	3 569	QN		QO	23 791		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR	0	QS		QT	0		
TOTAL II						QU	149 408	QV	41 968	QW		QX	191 376		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	161 285	ØP	41 968	ØQ		ØR	203 253		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DCFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>						Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP	53 500	UR		US	53 500		
		Autres immobilisations financières				UT	15 000	UV		UW	15 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	2 320 428		2 320 428		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO								
		Personnel et comptes rattachés				UY	4 000		4 000		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	319 959		319 959		0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	2 064		2 064		0		
		Divers				VP	0		0		0		
		Groupe et associés (2)				VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	6 164		6 164		0		
		Charges constatées d'avance				VS	20 829		20 829		0		
TOTAUX					VT	2 741 945	VU	2 673 445	VV	68 500			
REMOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
				à plus d'1 an à l'origine		VH	27 270		27 270		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0	0	0	0			
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 307 301	1 307 301	0	0			
		Personnel et comptes rattachés				8C	472 695	472 695	0	0			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	322 523	322 523	0	0			
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices		8E	127 250	127 250	0	0			
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW	162 648	162 648	0	0			
				Obligations cautionnées		VX							
				Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	48 574	48 574	0	0			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	3 296	3 296	0	0			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
		Produits constatés d'avance				8L	32 819	32 819	0	0			
TOTAUX					VY	2 504 375	VZ	2 477 105	27 270		0		
REMOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK							

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2026 a une durée de 12 mois

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 100 406 euros

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes s'élève à 9 920 698 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 370 798 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODE

En application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 les comptes ont été établis selon le règlement ANC n° 2022-06, qui vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG »).

Le nouveau règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'impact final de ces changements sur le bénéfice net et sur la situation patrimoniale de notre société n'est pas significatif.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L EXERCICE

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les éléments de ce poste ne sont totalement amortis

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Au regard des dispositions comptables portant sur la pratique et la comptabilisation des amortissements, l'entreprise étant en dessous des seuils définis au deuxième alinéa de l'article 17 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 modifié, et entendant se ranger à l'avis 2005-D du 1er juin 2005 émis par le CNC a :

- 1/ continué à ne pas comptabiliser l'amortissement dégressif comme dérogatoire ;
- 2/ considéré que les durées d'usage utilisées pour l'amortissement de ses biens non décomposables se confondaient avec les durées effectives d'utilisation.

Durées d'amortissement :

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilisation suivantes :

- Installations générales et techniques : de 3 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatique : de 3 à 5 ans ;
- Mobiliers : 5 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des prêts aux salariés et à des dépôts et cautionnements versés par la société.

Stocks :

Facturation à l'avancement.

Pas de stocks ou travaux en cours

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

Evènements significatifs :

RAS

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé	Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des amortissements	Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des provisions	Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal
Etat des créances et dettes	Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	2500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	4	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nb de parts ou actions			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nb de parts ou actions			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nb de parts ou actions			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nb de parts ou actions			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI NEZIR			
Nom d'usage		% de détention	50.64	Nb de parts ou actions	1266	
Naissance :	Date	15/07/1961	N° Département	99	Commune	DEBELDE
					Pays	MACÉDOINE,
Adresse :						
1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE						

Titre	MME	Nom complet	VUJANIC OLIVERA			
Nom d'usage		% de détention	1.28	Nb de parts ou actions	32	
Naissance :	Date	01/12/1966	N° Département	99	Commune	BELGRADE
					Pays	SERBIE
Adresse :						
8 ALLEE D'ALEXANDRIE 77420 CHAMPS SUR MARNE FRANCE						

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI BENJAMIN			
Nom d'usage		% de détention	24.04	Nb de parts ou actions	601	
Naissance :	Date	08/12/1992	N° Département	75	Commune	PARIS 20
					Pays	FRANCE
Adresse :						
1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE						

Titre	MME	Nom complet	ILJAZI DELPHINE			
Nom d'usage		% de détention	24.04	Nb de parts ou actions	601	
Naissance :	Date	30/10/1996	N° Département	93	Commune	MONTREUIL
					Pays	FRANCE
Adresse :						
1 COUR RAOUL DUFY RESIDENCE DOMAINE MAGNALIAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE						

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

6M TECHNOLOGIES
SAS au capital de 150 000 euros
73, rue de la Plaine
93160 Noisy Le Grand
415 006 618 RCS Bobigny

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Le 30 septembre 2026,
Au siège social,
A 19 heures,

Les associés de la société 6M TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital social de 150 000 euros, dont le siège social est situé au 73, rue de la Plaine 93160 Noisy Le Grand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 415 006 618 se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

○ Monsieur Nezir ILJAZI, propriétaire de	
▪ En pleine propriété	1 266 actions
▪ En usufruit	1 200 actions
○ Madame Olivera VUJANIC, propriétaire de	
▪ En pleine propriété	32 actions
○ Monsieur Benjamin ILJAZI	
▪ En pleine propriété	1 action
▪ En nue-propriété	600 actions
○ Madame Delphine ILJAZI	
▪ En pleine propriété	1 action
▪ En nue-propriété	600 actions

Total	2 500 actions

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bernard BENAIS commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la copie des statuts ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2026,
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et déclare, en tant que de besoin, renoncer à tous délais et modalités de convocation et de dépôts applicables et reconnaît en conséquence la validité de la présente convocation

Chaque Associé reconnaît avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance, dans des délais suffisants, de tous les documents et informations nécessaires à son information préalable à la prise des décisions qui suivent et notamment des documents déposés sur le bureau et mis à sa disposition ce jour et déclare expressément et irrévocablement renoncer à élever toute forme de contestation quant à la validité des décisions adoptées au terme de la présente assemblée sur le fondement du droit de communication préalable à la tenue de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Rémunération du Président ;
- Rémunération du Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes, présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis expose les motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, et les explications du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 370 798 euros.

L'Assemblée générale prend acte que sur les comptes de l'exercice écoulé les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 27 951 euros ont été réintégrées au résultat fiscal.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'Assemblée générale, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 370 798 euros auquel s'ajoute le report à nouveau pour un montant de 39 338 euros de la manière suivante :

Dividende	150 000 euros
Autres réserves	260 136 euros

	410 136 euros

Comme suite à ces affectations

- Le compte « Autres réserves » s'élève à 281 031 euros ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 446 031 euros.

Les associés reconnaissent avoir été informés que le dividende distribué est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique non libératoire (PFU) de 12,80 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,60 %, soit une taxation globale de 31.40 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Après la retenue à la source de 30 % le dividende net distribuable s'élève à 105 000 euros soit 42 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 02 octobre 2026.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, sur les résultats des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Résultat de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement (€)
Exercice clos le 31/03/2025	100 000
Exercice clos le 31/03/2024	100 000
Exercice clos le 31/03/2023	65 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute annuelle avantages en nature inclus versée au Président.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute avantages en nature inclus versée au Directeur Général.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

SIXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président



Monsieur Nezir ILJAZI

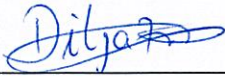
Les associés



Madame Olivera VUJANIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Benjamin', written over a horizontal line.

Monsieur Benjamin ILIAZI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Delphine', written over a horizontal line.

Madame Delphine ILIAZI